Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260910-4_2026_9_10_1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 10 SEPTEMBRE 2026

Commune
Le Mené

La Croix Jeanne
Even
22 330 Le Mené

Le 10 septembre 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du4 septembre 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (31) : BADOUAL Louisette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, COLLET Marie-Noëlle, COLLET Patrice, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DESORT Fabrice, Diehl Cathy, DONNE Jean-Michel, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, GANNAT Marie-Hélène, HAMET-DEBEGUE Céline, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, LABBE Jean-Luc, LACHEVER Aedin, MOY Jean-Yves, OLIVROT Mélanie, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, QUERE Mélanie, ROCABOY Jean-François, ROUXEL Anne-Marie, SAGORY Kevin, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (4) : KERAUDREN Charlotte ayant donné pouvoir à PERRIN Yvon, LE GOFF Charlotte ayant donné pouvoir à DABOUDET Gérard, ROUILLE Daniel ayant donné pouvoir à DONNE Jean-Michel, Schmittag Emmanuelle ayant donné pouvoir à LACHEVER Aedin.

N° délibération

4-2026 9 10

Etait excusé (0) :

Etait absent (0) :

Madame Marie-Noëlle Collet est désignée secrétaire de séance.

Objet :
Modification du tableau des effectifs

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,
Vu le budget,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	31
Pouvoirs	4
Pour	35
Contre	
Abstention	

Le Maire informe l'assemblée :
Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.
Considérant le départ en retraite du responsable du service technique à compter du 1er septembre 2026 et la réorganisation de ce service opérée 2025 pour préparer au mieux ce départ,
Le Maire propose à l'assemblée :

- De créer un poste de Responsable du Pôle espaces publics et aménagement à temps complet à compter du 1er septembre 2026. Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des attachés.
- De créer un poste de Responsable du Pôle Bâtiments à temps complet à compter du 1er septembre 2026. Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des Techniciens et Ingénieurs territoriaux.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte ces deux propositions, modifiant ainsi le tableau des effectifs au 1er septembre 2026 :

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260910-4_2026_9_10_1-DE

Filière	grade	ETP POSTE	ETP agent
		20	19
Administrative	Adjoint administratif	2	2
	Adjoint administratif ppal 2° cl	1	1
	Adjoint administratif ppal 1° cl	7	7
	Rédacteur	3	3
	Rédacteur ppal 2° cl	1	1
	Rédacteur ppal 1° cl	2	2
	Attaché Territorial	2	1
	Attaché Territorial principal	2	2
		13	12.8
Animation	Adjoint d'animation	6	5.8
	Adjoint d'animation ppal 2° cl	2	2
	Adjoint d'animation ppal 1° cl	2	2
	Animateur	2	2
	Animateur principal 2° cl	1	1
		1.8	1.8
Médico sociale	Auxiliaire puériculture de classe normale	0.8	0.8
	Auxiliaire puériculture de classe supérieure	1	1
		60.37	56.23
Technique	Adjoint technique	24.43	23.43
	Adjoint technique ppal 2° cl	7.94	7
	Adjoint technique ppal 1° cl	11	11
	Agent de maîtrise	7	6.8
	Agent de maîtrise principal	4	4
	Technicien	1	1
	Technicien ppal 2° cl	1	1
	Technicien ppal 1ère classe	4	2
		1	0
Police	Brigadier chef principal	1	0
		8.11	7.71
Sociale	Agent social	2	1.6
	Agent social principal 2ème classe	1.4	1.4
	Agent de maîtrise	2	2
	Agent de maîtrise principal	0.91	0.91
	éducateur jeunes enfants	0.8	0.8
	Educateur de jeunes enfants de classe exceptic	1	1
Total général		104.28	97.54

Pour extrait conforme

Le Mené, le 14 septembre 2026

Gérard DABOUDET,

Maire

Marie-Noëlle Collet

Secrétaire de séance

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 17.09.2026
- et de sa publication le 14.09.2026

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)